

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022, À 18H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 18h30 sont présents mesdames les conseillères Marie-Christine Moore et Natacha Thibault ainsi que messieurs les conseillers Marc Girard Alleyn, Claude Leroux et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Sont également présentes la directrice générale et assistante-greffière, madame Christine Ménard, urb., et la trésorière, madame Sheina Fortin-Larouche, CPA.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 15 décembre 2022, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 7 décembre 2022, soit au moins huit (8) jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

---

Me Julie Waite,  
Greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, madame la mairesse Mélanie Villeneuve, déclare celle-ci ouverte.

**RÉSOLUTION 2022-12-393**    **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore:

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour

4. Première période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2023 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2023, 2024 et 2025)
5. Adoption du budget municipal pour l'année 2023
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2023, 2024 et 2025
7. Deuxième période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2023 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2023, 2024 et 2025)
8. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis et d'autres personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions suivantes, de 18 h 34 à 18 h 41:

<b>Monsieur Jacques Couture</b>	<b>Veut qu'on réponde aux questions qu'il a envoyé par la boîte courriel</b>
<b>Monsieur Louis Côté</b>	<b>Pourquoi le retrait de la première période de questions</b>
<b>Monsieur Luc Riverain</b>	<b>Flexibilité des paiements de taxes</b>
<b>Monsieur Donald Dubé</b>	<b>En désaccord avec le budget présenté et adopté</b>

#### **ALLOCATION DE MADAME LA MAIRESSE MÉLANIE VILLENEUVE**

Au nom du conseil municipal, madame la mairesse Mélanie Villeneuve et madame la trésorière, Sheina Fortin-Larouche, CPA, présentent les prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice municipal 2023 ainsi que le programme triennal de dépenses en immobilisations de la Ville pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

#### **RÉSOLUTION 2022-12-394**

#### **ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2023 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend leurs donner;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn:

**D'ADOPTER** le budget de fonctionnement de la Ville pour l'exercice financier 2023, prévoyant ce qui suit :

Revenus : 16 358 000 \$  
Charges : 14 684 210 \$  
Éléments de conciliation à des fins fiscales : 1 673 790 \$

**QUE** le budget de l'année 2023 soit publié ou distribué conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

**RÉSOLUTION  
2022-12-395**

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE POUR LES  
EXERCICES 2023, 2024 ET 2025**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance:

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisations de la Ville, prévoyant des investissements de 14 238 700 \$ pour l'exercice 2023, 16 259 400 \$ pour l'exercice 2024 et 17 938 200 \$ pour l'exercice 2025;

**QUE** le programme triennal d'immobilisations soit publié ou distribué conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis et d'autres personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions suivantes, de 19 h 01 à 19 h 31:

**En présence**

**Monsieur Jacques Couture**

**Actions mises en œuvre pour réduire l'augmentation de taxes  
Coût du compte de taxes pour une maison (valeur moyenne) à Otterburn Park en comparaison avec les villes de la région  
Si la situation financière n'est plus viable à long terme, quels sont les options de la Ville pour résoudre cette situation**

**Monsieur Stéphane Grignon**

**Désire avoir des réponses à ses questions concernant le budget via Madame Sheina Fortin-Larouche, directrice des finances**

**Monsieur Martin Tremblay**

**Pourquoi un taux d'augmentation de 21% concernant le coût de la main-d'œuvre**

**Madame Évelyne**

**Aurait aimé avoir le PowerPoint de présentation du budget à l'avance**

**Monsieur Louis Coté**

**Difficulté d'avoir accès aux informations de la séance et des documents du budget  
Taxes résidentielles  
Augmentation de la dette et surplus**

**Par courriel**

**Monsieur Dominique Phaneuf**

**Nombre de versements de taxes  
Détail de la charge de transport**

**RÉSOLUTION**    **LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2022-12-396**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore:

**QUE** la présente séance soit et est levée à 19 h 32.

---

Mélanie Villeneuve,  
**Mairesse**

---

Christine Ménard, urb.  
**Assistante-greffière**